



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 juin 2025 à 19h00

Étaient présents : Laura CATRY (Mairesse), Matthieu GRISVARD (1^{er} Adjoint), Michaël HUEBER (3^{ème} Adjoint), Laury FARINACCIO, Julie PAJOT, Christophe COUTURIER, Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT

Absents excusés : Thierry BOUVIER (pouvoir à C.COUTURIER), Edith FARINACCIO (pouvoir à L. FARINACCIO)

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour



Le 23 juin 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes convoqué au prochain conseil municipal qui aura lieu le :

Le 27 juin 2025 à 20h00
A la mairie

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 26 mars 2025
3. **Délibération 1** : Acquisition d'une parcelle au Bout du Bois pour l'installation d'une réserve à incendie + frais de géomètre + frais de notaire
4. **Délibération 2** : Validation du devis pour le chantier « réserve incendie Bout du Bois »
5. **Délibération 3** : Signature d'une convention avec le propriétaire de la parcelle D216 (Bout du Bois) pour l'accès à l'abri bus sur la future parcelle communale + frais de notaire
6. **Délibération 4** : Choix du local communal de l'épicerie participative
7. **Délibération 5** : Modification de la convention/charte de location des salles communales : délimitation des zones de stationnements interdits
8. **Délibération 6** : Motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin (95)
9. Point école : subvention pour un projet pédagogique de l'année 2025-2026
10. Point sur les dossiers de demande de subvention demandés par la commune pour le suivi des projets : saleuse, menuiseries salle Dado-Hessie, cuve à incendie Bout du Bois, vitraux église, aire de jeux, passage LED tranche 2
11. Point sur la sécurité routière sur le hameau de Beaugrenier : suite du rendez-vous avec le Département
12. Point sur la préparation de la fête communale du 05 juillet 2025
13. Questions diverses

Laura CATRY, Mairesse

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Matthieu GRISVARD est désigné secrétaire de séance

2) Approbation du PV du 6 mars 2025

Le procès-verbal du 07 mars 2025 est approuvé et signé par les membres présents et représentée.

3) Délibération 1: Acquisition d'une parcelle au Bout du Bois pour l'installation d'une réserve à incendie + frais de géomètre + frais de notaire

La Mairesse, Madame Laura CATRY demande l'autorisation au conseil municipal de signer la vente et les frais qui y sont liés pour l'achat de la parcelle citée en objet.

Lecture de la délibération proposée.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Mairesse ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer tous les actes à intervenir pour signer l'achat d'au moins 130 m² de la parcelle cadastrée D0081 en bordure de la rue du Château et de la sente du Bout du Bois dans le hameau du Bout du Bois, afin qu'y soit installée une cuve enterrée pour la réserve d'eau dédiée à la défense incendie du hameau du Bout du Bois de la commune de Montjavoult.

- De prévoir au budget les frais de géomètre 1 515,64 euros
- Les frais d'acquisition : 2 600 euros
- Et les frais de notaire : 400 euros

-de charger l'office Notarial ETUDE NOTAVEXIN sise 8 rue de la république 60240 Chaumont-en-Vexin de recevoir l'acte authentique.

- de charger Madame la Mairesse de la conservation de l'acte de propriété.

La Mairesse demande aux conseillers municipaux de délibérer et d'approuver l'autorisation de signer les actes afférents à ce projet.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Les conseillers municipaux APPROUVENT à l'unanimité des présents et représentés.

4) Délibération 2 : Validation du devis pour le chantier « réserve incendie Bout du Bois »

Laura CATRY informe que le délai de la subvention DETR arrive à son terme. Il faut effectuer l'achat du terrain avant le 22 juillet 2025. Le Département a demandé de déposer un nouveau dossier de demande de subvention.

Présentation au conseil municipal du devis de la société S.E.A.O. SOC EAUX ASSAINISSEMENT OISE pour le projet d'une cuve incendie de 120m³ enterrée avec poteau d'aspiration pour le chantier de « réserve incendie » dans le hameau du Bout du Bois : montant total HT 77 000 euros.

Matthieu GRISVARD précise que le montant est supérieur car le projet a totalement changé depuis le premier devis : remis à jour par VEOLIA

L'ensemble du projet est subventionnable à hauteur de 80% maximum.

Ce projet est une priorité car il s'agit de la sécurité du dernier hameau du village.

La mairesse propose de passer aux votes pour la validation de ce devis:

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Les conseillers municipaux APPROUVENT à l'unanimité des présents et représentés.

5) Délibération 3 : Signature d'une convention avec le propriétaire de la parcelle D216 (Bout du Bois) pour l'accès à l'abri bus sur la future parcelle communale + frais de notaire

Madame le Maire rappelle que la Commune est engagée dans l'achat de 8 mètres carré de terrain afin d'y installer un abri bus dans le Hameau du Bout du Bois.

Il s'agit des parcelles D224 et D226. Or pour accéder à ces parcelles, on est obligé de traverser la parcelle privée D216.

Le propriétaire ne souhaitant pas signer de servitude avec la Commune de Montjavoult mais plutôt une convention décennale renouvelable tacitement selon laquelle les jeunes usagers scolaires de l'abri bus seront autorisés à traverser à pied la parcelle pour se mettre sous la protection de l'abribus. L'autorisation de traverser la parcelle D216 est étendue aux agents communaux et au conseil municipal pour l'entretien de la parcelle communale et son abri bus.

Cette convention est un acte en complément de l'acte de vente à la commune.
Le prix de cet acte rédigé par le cabinet de notaire NOTA VEXIN est de 1000 euros.
Madame CATRY présente aux votes des conseillers cette proposition afin de d'autoriser elle-même ou un de ses adjoints à signer une convention avec le propriétaire de la parcelle D216 ou son représentant et d'accepter de mettre au budget la dépense de frais de notaire de 1 000 euros en plus de celui de l'acte de vente.

Laura CATRY propose de passer aux votes :

POUR :	9	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	---	----------	---	--------------	---

Les conseillers municipaux APPROUVENT à l'unanimité des présents et représentés.

6) Délibération 4 : Choix du local communal de l'épicerie participative

La mairesse présente : une nouvelle association à Montjavoult « l'épicerie participative », demande que soit mis à sa disposition un local communal afin d'y installer son activité d'épicerie participative sur le conseil de l'association Bouge ton Coq. Cette nouvelle association propose d'effectuer des travaux bénévolement dans la « salle des jeunes », salle actuellement à usage de stockage de matériel associatif ou communal. Après étude des différents locaux, leurs usages, leurs accès, leur état, après la consultation des associations Madame la Mairesse propose que soit mis au vote la mise à disposition de la « salle des jeunes » située rue de la mairie, entre le 9 et le 11, à la disposition de l'épicerie participative. Le conseil municipal a débattu dans un souci d'équité, pour les nombreuses associations de Montjavoult, dans un souci d'entretien du patrimoine et dans un souci d'économie financière.

Une réunion a été organisée avec toutes les associations du village afin de connaître les besoins de chacun (stockage, matériel, salles municipales...).

Intervention de Christophe COUTURIER :

M. Couturier précise d'emblée qu'il n'est pas défavorable au projet d'épicerie participative, dont il reconnaît l'intérêt social et citoyen. En revanche, il estime qu'il est nécessaire de procéder à une phase test, avant d'engager des dépenses importantes pour la commune. Il exprime donc ses réserves concernant la rénovation du bâtiment pour un montant estimé à 10 000 euros. Il souligne que cette dépense apparaît trop importante au regard des incertitudes qui entourent le projet, et rappelle que : aucune donnée chiffrée sur le taux de réussite des projets similaires n'a été communiquée par le réseau Bouge Ton Coq ; la commune ne dispose d'aucun business plan ; aucune étude de marché locale n'a été réalisée, ce qui empêche d'évaluer l'intérêt réel de l'initiative et son potentiel de pérennité. M. Couturier insiste sur le risque d'engrenage des dépenses : une première enveloppe de 10 000 € pourrait rapidement entraîner d'autres coûts (équipements complémentaires, soutien logistique, etc.), auxquels s'ajoutent les charges de fonctionnement du bâtiment : chauffage, eau, entretien courant. Ces dépenses viendront alourdir le budget communal, sans certitude de retour positif. Il rappelle également que la commune a déjà des missions prioritaires à assumer : l'entretien et la sécurité des routes, le bon fonctionnement de l'éclairage public, la qualité des réseaux de télécommunications, la préservation et l'entretien du patrimoine communal existant.

Dans ce contexte, il estime qu'il est de la responsabilité du conseil de se concentrer d'abord sur ces missions essentielles, avant d'envisager des dépenses importantes pour des projets dont la pérennité reste incertaine. À titre d'alternative, il propose de mettre temporairement à disposition un local déjà existant, sans travaux majeurs, afin de permettre une phase d'expérimentation. Cela permettrait d'évaluer la mobilisation citoyenne, la fréquentation et la viabilité du modèle avant d'envisager un investissement plus important. M. Couturier reconnaît que cette option peut poser des problèmes d'organisation pour certaines associations locales, notamment Le Bonheur est dans le Pré (ateliers dessin) et Montja'Bouge et Montjavoult Joue. Toutefois, il estime que ces contraintes peuvent être compensées par : l'utilisation de la salle Dado-Hessie, ou, ponctuellement, la mobilisation de salles disponibles dans les communes voisines. Enfin, M. Couturier conclut : « Je suis conscient que mes prises de position peuvent parfois donner l'image d'un réfractaire ou d'un oiseau de mauvais augure. Mais mon intention n'est pas de bloquer les projets. Mon rôle est de veiller à ce que l'argent public soit utilisé de façon responsable et dans l'intérêt collectif. C'est pourquoi je ne suis pas opposé à l'épicerie participative, mais je considère indispensable de passer d'abord par une phase test avant d'engager la commune dans des dépenses significatives, alors même que nous devons déjà consacrer nos moyens à nos missions principales. » Mme Laury Farinaccio, Mme Edith Farinaccio (représentée par Mme Laury Farinaccio) et M. Mickaël Hueber indiquent partager cet avis.

Matthieu GRISVARD : l'installation de l'épicerie participative dans l'ancienne cantine ne semble pas être une bonne idée en raison des activités déjà proposées dans cette salle et de l'impossibilité de mettre des rayonnages en plus des armoires déjà en place. Cela obligerait certaines associations à devoir quitter la commune pour réaliser leurs activités. De plus, il est nécessaire que l'épicerie n'ait pas à partager un local avec d'autres tiers (pour des raisons de vols notamment). Il rappelle que les frais engagés dans la salle des jeunes ne seront pas perdus, même si l'épicerie était amenée à ne pas tenir dans la durée, car il s'agit de rénovation du patrimoine communal et que ce local pourra très bien abriter d'autres projets si besoin.

Après discussion, la proposition est soumise au vote.

Madame Julie PAJOT ne prend pas part au vote, en raison de son investissement sur ce projet, dans le cadre de ses fonctions de conseillère municipale, laquelle pourrait laisser planer une ambiguïté sur un éventuel conflit d'intérêt.

La proposition d'installer l'épicerie participative dans la salle des jeunes est soumise aux votes :

POUR :	4	CONTRE :	4	ABSTENTION :	0
--------	---	----------	---	--------------	---

Conformément à la réglementation en vigueur, la voix du maire étant prépondérante en cas d'égalité, la proposition est adoptée. Le local « salle des jeunes » est donc retenu pour accueillir l'épicerie participative

7) Délibération 5 : Modification de la convention/charte de location des salles communales : délimitation des zones de stationnements interdits

La Mairesse informe le conseil municipal de la nécessité d'apporter certaines précisions à la convention d'utilisation et à la charte des salles communales.

En effet, depuis la réfection du réseau d'assainissement, un dispositif et un réseau de tuyaux ont été enterrés sur le côté du terrain de pétanque et en amont. Par conséquent, par souci de préservation, toute circulation ou stationnement est strictement interdit dans un périmètre de 3 mètres autour de cette installation. Le stationnement et la circulation sont strictement interdits également au niveau de la terrasse de la salle CANTINE et à proximité des ateliers des agents communaux. Par ailleurs, le stationnement est également interdit sur les pavés situés devant la salle DADO-HESSIE.

Les modifications du règlement sont soumises aux votes :

POUR :	9	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	---	----------	---	--------------	---

Les conseillers municipaux APPROUVENT à l'unanimité des présents et représentés.

8) Délibération 6 : Motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin (95)

La mairesse expose :

Prenant en considération l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN le 1er janvier 2026, et considérant que :

- le service des urgences de l'hôpital de MAGNY en VEXIN est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus, non seulement des communes du territoire de la Communauté de communes mais également des départements limitrophes,
- la présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit,
- une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences des hôpitaux de PONTOISE et de GISORS, déjà saturés et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers,
- l'absence d'un service des urgences à l'hôpital de MAGNY-en-VEXIN dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient,
- la disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité,

POUR :	9	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	---	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal émet, à l'unanimité des présents et représentés, le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.

9) Point école : subvention pour un projet pédagogique de l'année 2025-2026

La mairesse informe que l'école d'Hadancourt a un projet de classe découverte sur le thème des abeilles du 09 au 11 juin 2026 et demande un accord de principe des communes pour mettre au budget de 2026 la participation de 1 500 euros (par commune) pour ce projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre au prochain budget la somme de 1 500 euros pour financer ce projet en plus de la subvention annuelle habituelle.

10) Point sur les dossiers de demande de subvention demandés par la commune pour le suivi des projets : saleuse, menuiseries salle Dado-Hessie, cuve à incendie Bout du Bois, vitraux église, aire de jeux, passage LED tranche 2

Saleuse : la subvention de la DETR va être versée très prochainement : 1 658 euros

Menuiseries salle Dado-Hessie : subvention acceptée par la DETR pour un montant de 5 418 euros

Cuve à incendie Bout du Bois : dossier de demande de subvention à refaire auprès de la DETR et du Département avec le devis actualisé

Aire de jeux : les subventions n'ont pas été accordées pour cette année : voir pour l'année prochaine

Vitraux de l'église : en attente de notification d'accord de subvention

Passage LED tranche 2 – LE BOURG et VALECOURT : le piquetage a été effectué, les boîtiers électriques de la tranche 1 ont été changés le mois dernier, le chantier devrait intervenir avant l'hiver

11) Point sur la sécurité routière sur le hameau de Beaugrenier : suite du rendez-vous avec le Département

En Avril, deuxième RDV fait avec M. VAULOUP, Responsable Départemental pour des conseils d'aménagement de la voirie afin d'obtenir le ralentissement de la circulation et sécuriser les déplacements des piétons : l'ajout de balises au niveau des places de stationnement est accordé.

Des panneaux sont à déplacer et d'autres à ajouter pour la mise aux normes

Refaire le marquage au sol au niveau du dos d'âne devant le centre équestre.

Le dos d'âne n'est pas aux normes et un nouveau dos d'âne rue du Coudrais pourrait être accordé par le département sur cette portion : réflexion en cours avec les riverains pour l'emplacement, devis à faire et subventions possibles.

12) Point sur la préparation de la fête communale du 05 juillet 2025

Sécurité incendie : cuve à eau : ok

Remplacement à prévoir pour la pause repas des artificiers

A 22h, déplacement du bar FMR : demande aide des élus

Au début du lancement du verre offert par la mairie : tous les conseillers doivent être présents.

Mise au point sur l'organisation pour l'installation du matériel

Commander les lampions

13) Questions diverses

- Discussion sur l'installation de caméras de surveillance dans le village : organiser une réunion de présentation au public par les gendarmes.
- Atelier de proximité avec 8 jeunes du village : du 28 juillet au 1^{er} août 2025 : lavoir, cimetière, salle des jeunes, bordure du terrain multisport
- Installation des portes métalliques du préau : 10 juillet 2025.
- Changement des menuiseries salle Dado-Hessie : 11 septembre 2025.
- Extension électrique pour un ajout d'éclairage public à Valécourt et au Bout du bois pas encore programmés sur 2025.
- Un psychologue installe son cabinet à son domicile à Montjavoult (rue d'Enfer) à compter du 04 août 2025 : un stationnement précis sera à conseiller aux patients.
- Catalogues des jouets de Noël à distribuer.

- Problème des cloches église (sonneries).
- Remerciement à tous les participants et organisateurs de la kermesse de fin d'année à l'école de SERANS : l'ACAM avec Mme TAILLEBREST, les parents, les enseignants, le Centre Equestre des Nonains, l'Association des Parents d'Elèves.
- Les films installés sur les vitres de la MAM sont efficaces contre la chaleur.

L'ordre du jour est épuisé, Madame la mairesse clôt le conseil municipal. Il est 22h30